

POUR LA SÉCURITÉ DE TOUS

Plan de viabilité hivernale du 17 novembre 2023 au 8 mars 2024

Comme chaque année à cette époque, le plan de viabilité hivernale de la commune se met en place. De novembre à mars, plus d'une vingtaine d'agents va se relayer pour permettre aux automobilistes et aux piétons de circuler dans les meilleures conditions possibles.

LA VIABILITÉ HIVERNALE C'EST QUOI ?

C'est un dispositif permettant d'assurer le maintien des circulations (piétonnes et routières) dans la ville. Ce sont des hommes, des matériels et une organisation spécifique. La finalité de ce dispositif est d'assurer la viabilité hivernale des voies de façon préventive (surveillance, salage) ou curative (intervention de déneigement). À Bar-le-Duc, 82,5 km de voiries urbaines sont concernés. Pendant 16 semaines, les services de la Ville sont en alerte, prêts à intervenir sur les axes routiers pour assurer aux habitants une sécurité optimale tout en respectant l'environnement.

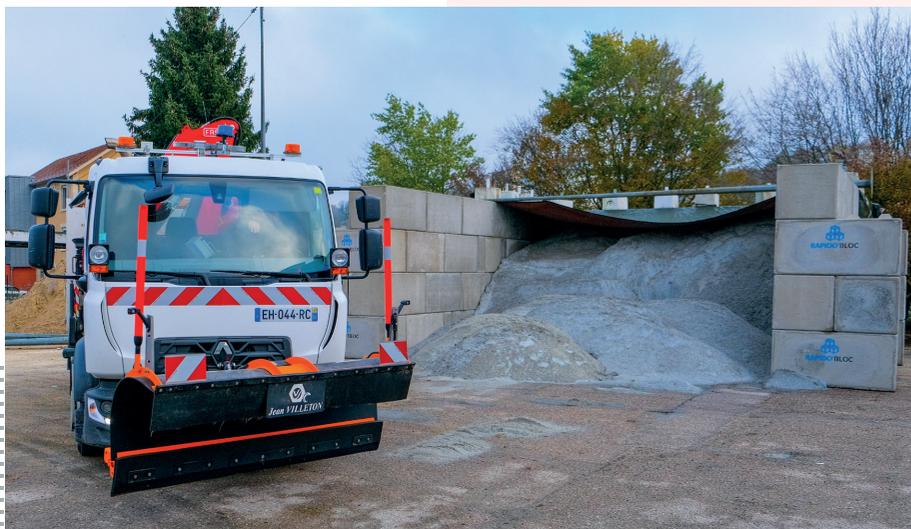
QUELS SONT LES MOYENS DÉPLOYÉS ?

Côté matériel, la Ville dispose de 3 saieuses poids lourds avec lame chasse neige. Côté humain, c'est une équipe de 18 agents dont 10 ayant le permis poids lourds, qui sont sur le front pendant cette période ; ainsi que 6 responsables d'astreinte. Différents services interviennent du **17 novembre 2023 au 8 mars 2024** : voirie, espaces verts, bâtiment... Pendant les heures de travail, du lundi au vendredi, le service *Aménagement Urbain Voirie & Propreté* est en charge de rassembler l'ensemble des appels émanant des particuliers, et de renvoyer les demandes aux responsables en charge des secteurs concernés. En dehors des heures de travail, une équipe d'astreinte prend le relais.

BON À SAVOIR

Pour faciliter vos déplacements de proximité, plusieurs institutions interviennent :

- l'Agence Départementale d'Aménagement de la Meuse sur les routes départementales,
- la Ville de Bar-le-Duc sur les voiries urbaines,
- la Préfecture en qualité de coordinatrice des actions liées aux forts épisodes neigeux, elle relaie également sur ses réseaux sociaux les alertes météo.





CÔTÉ CIRCULATION ROUTIÈRE

QUELS SONT LES CIRCUITS D'URGENCE ?

Les rues de la ville sont déneigées selon un ordre de priorité réparti en 3 circuits d'urgence à traiter, représentant environ 35% du réseau routier, et le reste est déneigé en journée par les services ayant en charge les secteurs d'intervention.

- Circuit 1 : Hôpital

durée estimée 2h - 25 km déneigés

- Circuit 2 : Piscine

durée estimée 1h30 - 22 km déneigés

- Circuit 3 : Bosses de Véel

durée estimée 1h - 11 km déneigés

QUELLES SONT LES ROUTES NON TRAITÉES ?

La Ville de Bar-le-Duc ne peut pas assurer le déneigement de l'ensemble de son territoire, surtout dans des rues très étroites ou trop pentues. Pour cela, des panneaux « routes non traitées » sont installés pendant la période hivernale pour en informer les usagers. Les rues concernées sont : rue Montant (tronçon compris entre les réservoirs et la rue Montant Prolongée), Vieille Côte de Polval, rue de l'Horloge, rue du Pâquis, rue Gilles de Trèves, rue du Roat.



CÔTÉ CIRCULATION PIÉTONNIÈRE

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS : C'EST NOTRE AFFAIRE !

Le réseau trottoir de la Ville de Bar-le-Duc est déneigé soit par épandeur manuel, soit à la pelle à neige, soit par déverglaçant. Seule une partie de ce réseau est traitée par les services techniques et par les établissements en question, dans une logique de priorités : écoles, trottoirs du centre-ville, escaliers, ponts et passerelles, pistes cyclables, devant les abris de bus, accès aux parkings, accès aux églises, places, ponts et accès aux établissements recevant du public, accès aux Ehpad, trottoirs aux abords des installations sportives et culturelles, trottoirs aux abords du cimetière... La Ville équipe également certains secteurs (zones d'intervention stratégiques) de bacs à sel.

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS : C'EST AUSSI VOTRE AFFAIRE !

Que vous soyez propriétaire ou locataire de votre logement, dans une démarche citoyenne, vous êtes invités à déneiger, saler et sécuriser votre trottoir sur une largeur d'au moins 1 mètre. À noter : le salage doit se faire avec modération pour des raisons environnementales.

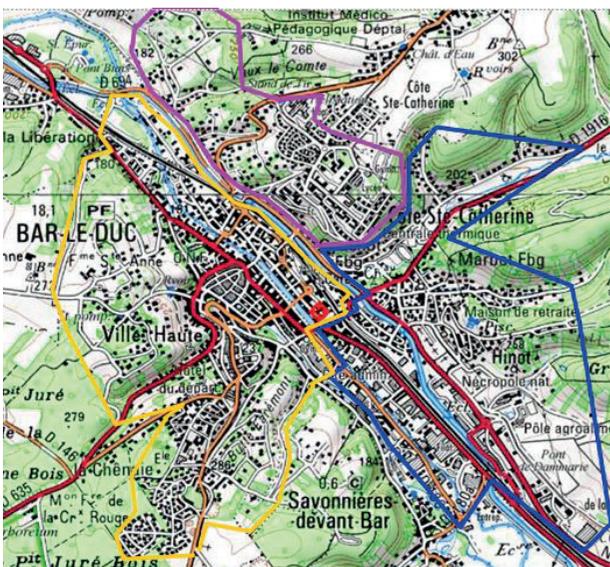
COMMENT DÉGAGER LA NEIGE ASTUCIEUSEMENT ?

- Enlevez la neige sur le trottoir devant votre habitation sur une largeur de 1 mètre minimum.
- Veillez à ne pas entasser la neige devant les bouches d'incendie, les caniveaux et les puisards de manière à ne pas les obstruer.
- La neige balayée sera mise en cordon le long des bordures.
- Les grilles avaloirs le long des caniveaux sont à maintenir dégagées.
- Il est interdit de jeter la neige des trottoirs sur la chaussée.
- Une fois la neige évacuée, quelques grammes de sel au m² (5 à 20 g) suffisent pour un traitement efficace.

COMMENT LUTTER CONTRE LE VERGLAS ?

En fonction de la nature du revêtement de votre trottoir, vous devez :

- épandre du sel : il sera utilisé sur des trottoirs goudronnés, 44 bacs à sel sont mis gracieusement à votre disposition sur l'ensemble de la ville,
- épandre du sable sur les revêtements des trottoirs en béton, pavés ou revêtus d'asphalte.



ATTENTION

Des dispositions spécifiques ont été introduites suite aux travaux de requalification du centre-ville. L'ensemble des zones pavées et en béton désactivé (trottoirs et rues) doivent être traitées à la pelle à neige ou à l'aide d'un déverglaçant : rue Jeanne d'Arc, rue du Repos, rue Bar la Ville, rue du Sac, rue Exelmans, pont Notre-Dame, rue Notre-Dame, rue André Maginot, boulevard de la Rochelle, place Foch, rue du Général de Gaulle, rue des Minimes et les abords du cinéma.

QUELS SONT LES SECTEURS D'INTERVENTION ?

L'ensemble du territoire, réparti en 3 secteurs d'interventions, est traité soit en journée, soit en astreinte en suivant les itinéraires d'urgence. Des axes prioritaires sont déterminés et organisés en 3 circuits d'urgence de déneigement pour libérer un maximum d'usagers et assurer aux habitants une sécurité optimale. Ces secteurs d'interventions sont traités par les services suivants :

Voirie : Centre-ville - Libération - Bosses de Véel - Ville-Haute et Petit-Juré,

Espaces Verts : Marbot - Piscine - Grande Terre - Bradfer - Curmont - Stade,

Bâtiment : Côte Sainte-Catherine - Fédération - Fusillés